

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPLACEMENT SPORTIF
- ASSOCIATION LANAOUR

Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que l'association Lanaour, association sportive des usagers des Etablissements des Genêts d'Or dont l'objectif est de favoriser l'intégration des adultes handicapés, a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de la qualification de 2 sportifs, en championnat de France de tir à l'arc, du 31 mars au 2 avril 2017, à Bourges.

VU la délibération en date du 17 décembre 2014 approuvant l'application des mêmes critères d'attribution de subvention exceptionnelle aux clubs sportifs et aux associations sportives des établissements scolaires pour les déplacements sportifs en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement, à savoir :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

VU l'avis favorable de la commission « Vie associative - Sport » en date du 10 avril 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention de 60 € à l'association Lanaour.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 avril 2017

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission,
En Préfecture, le... 09 MAI 2017
Et de la publication, le... 05 MAI 2017
Fait à Landivisiau, le... 28 AVR. 2017.
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL